

## Grèves à répétition : les sénateurs s'en mêlent

Par son histoire, le SNCTA ne connaît que trop la valeur du droit de grève si durement acquis par les contrôleurs en 1984 après tant d'années de combat syndical. Alors que depuis toujours le SNCTA s'appuie d'abord sur son travail pour défendre la profession et n'appelle à la grève qu'en dernier recours, d'autres l'utilisent à des fins politiques ou comme seul argumentaire.

### 2016 : loi « Travail »

Alors que la loi « Travail » ne concernait ni la DGAC ni même la Fonction publique, l'USAC-CGT a fait le choix de relayer des préavis de grève à dessein politiques.

En 2016, le trafic aérien a ainsi été perturbé par 14 jours de grève sans aucune revendication des personnels de la DGAC. Ces préavis, hebdomadaires et inconciliables, ont exaspéré passagers et contrôleurs qui n'ont que très peu voire pas suivi ces appels à la grève.

Conséquences : une pétition contre le droit de grève des contrôleurs appuyée par une communication agressive a été mise en ligne. Plusieurs candidats à la présidentielle ont alors pris position pour limiter ce droit.

Après avoir usé et abusé du droit de grève des contrôleurs à des fins politiques, l'USAC-CGT tente en vain de masquer sa responsabilité dans les attaques répétées et de plus en plus fortes contre ce droit en s'en présentant comme défenseur. Les contrôleurs ne sont pas dupes !

### 2018 : une section joue les francs-tireurs

En multipliant les préavis de grève au CRNA Sud-Est pendant 8 week-ends de mai et juin, l'UNSA-ICNA a délibérément exposé les contrôleurs aixois et plus largement toute la profession quelques mois à peine après sa signature du Protocole.

Conséquence immédiate (comme lors des préavis de ce syndicat au printemps 2017 dans les CRNA de Bordeaux et Brest) : augmentation du nombre de contrôleurs astreints aboutissant en 2018 à un doublement du nombre de secteurs disponibles en cas de grève.

Les revendications étaient des effectifs déjà prévus en GT Effectif, un audit sur la modernisation technique déjà obtenu par le SNCTA en CT DSNA et des évolutions diverses et variables concernant les tours de service. Par conséquent, les pouvoirs publics n'y ont vu aucune volonté de construire l'avenir du CRNA Sud-Est, seulement celle de porter atteinte au transport aérien !

**La proposition de loi n° 621 a été déposée le 3 juillet après 8 week-ends de grève à Aix.**

**Difficile de ne pas y voir un lien de cause à effet !**

### Propositions de loi au Sénat

Deux propositions de loi similaires ont été déposées au Sénat dont une par le groupe *Les Républicains*, majoritaire. Le 28 novembre, la proposition n° 621 déposée par le groupe *Les Indépendants* sera présentée en commission qui décidera si celle-ci sera débattue au Sénat le 12 décembre.

Ces propositions visent à mettre en place une déclaration préalable : les contrôleurs devraient alors se déclarer gréviste ou non gréviste 48 heures à l'avance. Cette disposition s'ajouterait au service minimum actuel.

**Reçu au Sénat le 22 novembre, le SNCTA a résolument et fermement exprimé son opposition à ces propositions de loi.**

Lors de son audition, le SNCTA a en revanche mis en avant l'ensemble des difficultés que connaissent les contrôleurs aériens dans l'exercice de leurs missions de service public : sous-effectif, obsolescence des systèmes, très forte croissance du trafic aérien, absence de perspectives rassurantes.

Apporter des réponses et des solutions concrètes à ces problématiques améliorerait non seulement la qualité du service public rendu mais aussi le dialogue social et limiterait les conflits sociaux. Le SNCTA travaille en ce sens. La période y est économiquement propice.

Le message est passé.

**Le droit de grève, durement acquis par leurs aînés, doit permettre aux contrôleurs de se défendre aussi souvent que nécessaire. Le SNCTA met tout en œuvre pour le préserver. Il met en garde : si ces propositions devenaient lois, cela mettrait un coup d'arrêt à toute possibilité de concertation et d'évolution dont la navigation aérienne a pourtant besoin.**